



# Textes officiels 2020/2021

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées juditsu (**annexe 1**)

Durée : 5 minutes

Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée.

## **b. Le candidat démontre ses acquis techniques lors :**

- Uchi-komi d'une durée de 1'30 sur avancée de uke et 1'30 sur recul de uke. Deux techniques minimum, dont au moins une sur avancée et une sur recul.

- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

**Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.**

## **UV 3 EFFICACITÉ**

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai

- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade-championnat)

Les candidats né(e)s en 1981 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

## **UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU**

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.



## 2- CONTENU DU 2<sup>ème</sup> DAN - NIDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

### A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (2 <sup>ème</sup> dan)
<b>ANNÉE DE NAISSANCE :</b> Période du 01/09/2020 au 31/08/2021	<b>15 ans révolus</b>	<b>Homologation possible au minimum à 17 ans révolus</b>
<b>DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT</b>	<b>Présentation possible aux épreuves du 2<sup>ème</sup> dan dès l'homologation du 1<sup>er</sup> dan</b>	1 an de ceinture noire 1 <sup>er</sup> dan

### B. CONTENU DES ÉPREUVES

#### LA DOMINANTE COMPÉTITION

##### UV 1 KATA

Le candidat présente le nage-no-kata en entier, dans le rôle de tori.

##### UV 2 TECHNIQUE

**a. Démonstration d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat**

(durée 5' max). Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...)

**b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1** (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense), (durée 5' max).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

##### UV 3 EFFICACITÉ

Le candidat devra justifier :

- Soit sur une manifestation, de 5 victoires par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- Soit 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

##### UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

*Exemples d'Implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...*

*Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.*

#### LA DOMINANTE TECHNIQUE

##### VOIE RÉSERVÉE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2003 ET AVANT

##### UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le nage-no-kata entier ou le kodokan-goshin-jitsu.

Ce kata devra être différent de celui présenté pour le 1<sup>er</sup> dan.

##### UV 2 TECHNIQUE

**a. Démonstration dans un contexte dynamique** (déplacements, enchaînements ...) d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5' max)

**b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1** (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense en réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B et C)  
Durée : 5' max

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.